



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 111888

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'exercice illégal de la profession de masseur-kinésithérapeute. En effet, de nombreuses enquêtes montrent que la prostitution se développe dans certains salons dits « de massage », pratique qui est particulièrement grave pour toute une partie de notre jeunesse estudiantine. Elles font état d'environ 40 000 étudiants qui se livreraient à la prostitution afin de financer leurs études. Il lui demande donc de mettre en oeuvre les mesures nécessaires afin que la loi, imposant que tout massage soit exécuté par un masseur-kinésithérapeute diplômé d'État, soit strictement appliquée.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111888

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12648